

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2014**

Le treize novembre deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain Montangon, Maire, conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

Messieurs : MONTANGON – JEANNET – HERNANDEZ – FAVRE – FERRE – BENARD – BILLARD

Mesdames : GRES – LENOIR – DOUCET – RODRIGUEZ – LALANDE – DUTRETEAU – MERLIN CONCHIN

Est absent Monsieur VILLAIN

Secrétaire de séance : Madame RODRIGUEZ

### **SECRETARIAT**

Le Maire informe le conseil municipal que Monique MADOULAUD, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 janvier 2015. La mutation de sa remplaçante, Marie Laure BREMARD adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2015. En conséquence il y a lieu de procéder aux modifications suivantes au niveau du tableau des emplois.

### **2014/50 CREATION et SUPPRESSION de POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge et l'organisation du travail, il convient de renforcer les effectifs du service techniques.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**décide à l'unanimité :**

**1-** La création d'un emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet classé dans l'échelle 4 de rémunération conformément à la nomenclature statutaire des décrets précités, soit pour toutes tâches administratives et comptables à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

**2 -** de modifier ainsi le tableau des emplois.

**3 -** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **2014/49 MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal. Le Maire propose à l'assemblée,

- la **création d'un emploi d'Adjoint administratif 1ère classe** à temps complet : 35/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2015

- la **suppression du poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe** à compter du 12 janvier 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide:**

**d'adopter** la création et la suppression de poste ainsi proposées.

**Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er février 2015**

**Filière : Technique** Cadre d'emploi : Adjoint technique 2ème classe **effectif 4**

**Filière : Administratif**

**Cadre d'emploi :** Adjoint Administratif 1ère Classe **Nouvel effectif 1**

**Cadre d'emploi :** Adjoint Administratif 2ème Classe **effectif 1**

**Cadre d'emploi : médico-sociale** **effectif 1**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 6411

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

### **2014/48 DECISION MODIFICATIVE N°1**

Compte tenu des divers travaux, notamment l'aménagement du parcours de santé il y a lieu de procéder à des modifications au niveau du budget 2014.

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2113	10005			Terrains aménagés autres que voirie	8 000,00
<b>Total</b>						<b>8 000,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21318	10008			Autres bâtiments publics	-8 000,00
<b>Total</b>						<b>-8 000,00</b>

### **2014/47 DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, décide de procéder à l'inscription de l'emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, sur le budget de l'exercice 2014.

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	10006			Constructions	500 000,00
<b>Total</b>						<b>500 000,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	10006			Emprunts en euros	500 000,00
<b>Total</b>						<b>500 000,00</b>

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### **2014/51 COTE IRRECOUVRABLE**

Dans un courrier du 14 novembre 2014, le comptable du Trésor expose qu'il n'a pu recouvrer les titres 314/2010 pour un montant de 40€85 et 357/2010 pour un montant de 46€00. Il demande en conséquence l'allocation en non-valeur de ces titres dont le montant total est de 86.85 euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise M le Maire à signer la décision de décharge au comptable. La somme de 86€85 sera portée au compte 6541 créance admise en non-valeur.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### **RECENSEMENT**

A lieu tous les 5 ans (du 15 janvier au 14 février)  
Dotation forfaitaire de l'Etat de 2486 euros

Nommée agent coordonnateur Valérie Couerbe (une prime de 200 euros lui sera versée)  
Sont nommées Agents recenseurs Christine Laxalt et Myriam Amoullen (600 euros chacune leur seront versés). M. le Maire établira les arrêtés de nomination.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### **FRELONS ASIATIQUES**

GDSA33 facture 65 euros par intervention

Est proposé le versement d'une subvention de 150 euros annuels et l'achat de 100 pièges afin d'éviter la facturation au coup par coup.

Les pièges seront à la disposition des habitants (à commencer en février)

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### **ORGANIGRAMME DES CLEFS**

le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société TESA pour la fourniture de cylindres d'un montant de 6258€76 HT pour la mise en place d'un organigramme des clés des divers bâtiments communaux. La pose sera confiée à Guillaume DELAUGE dont le devis de 742€50 pour la pose de 135 cylindres est également accepté à l'unanimité. La préparation de cette mise en place et la détermination des possibilités d'accès seront définies par une commission composée MM. Favre, Jeannet, Ferré et de Monique Madoulaud.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

## **DEVIS**

Noël à l'école : La distribution des livres est remplacée par une sortie cinéma un mercredi matin. Budget 528 euros pour 146 élèves

VOTE POUR A L'UNANIMITE

L'Apeigprojete l'achat de livres en complément pour les plus petits

Achat Tronçonneuse : Devis Herriberry 839 euros HT

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Un inventaire du matériel électroportatif et de chantier est demandé (avec leur ancienneté) afin de prévoir les futures dépenses.

Panneaux Bienvenue

4 prévus pour un montant de 1396 euros ht

Possibilité de les sponsoriser en partie par les commerçants de Gauriaguet.

Projet bon à tirer à demander avec les logos

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Fait et délibéré en Mairie le 13 novembre 2014